

dont il jouit. L'honorable député n'aurait eu qu'à relire les *Débats* d'alors pour y constater que, lorsque j'ai proposé qu'il y eût deux représentants de cette province dans la chambre fédérale, les honorables députés de l'opposition repoussèrent cette proposition, pour la raison que la population de la province ne justifiait pas une pareille représentation, et on me rit au nez lorsque je répondis que je voulais plus d'un représentant pour cette province, parce que s'il n'y en avait qu'un seul, il s'ennuierait trop en venant de si loin.

Il est parfaitement vrai, comme l'a dit l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake), que, jusqu'à un certain point, l'honneur d'avoir doté cette province d'institutions représentatives revient au gouvernement dont l'honorable député d'York-Est (M. Mackenzie) était le chef. Mais l'honorable député ne doit pas m'enlever mes quatre agneaux du Nord-Ouest, les quatre députés du Nord-Ouest, et enlever au gouvernement dont je faisais partie, l'honneur de lui avoir donné la représentation dans cette chambre.

Mais parlant de la mesure qui nous occupe en ce moment, la discussion s'est faite comme si nous préparions une nouvelle constitution pour le Nord-Ouest, comme si nous étions occupés à remodeler toute l'organisation. Un pareil changement exigerait plus d'attention que nous ne pouvons en donner à cette période avancée de la session, et il ne faut pas oublier que ce bill a été présenté dans le but de faire les amendements présentement requis, et non pas en vue de préparer une nouvelle constitution pour le Nord-Ouest, comme au temps où nous préparions les résolutions de Québec qui ont servi de base à la constitution du Canada. Il nous est impossible d'essayer de discuter ce bill qui a son but pratique, avec une intention de ce genre. En fût-il ainsi, que, pour rendre justice à la mesure, il nous faudrait passer, ici, des semaines et des semaines encore. Et, en conséquence, le gouvernement doit demander à la chambre soit d'adopter des dispositions inoffensives à cet effet, pour la session, soit de supporter la majorité ou, sans cela, nous devons retirer le bill. Nous ne pouvons mettre sur le métier et préparer, à l'heure qu'il est, une nouvelle constitution pour le Nord-Ouest.

M. BLAKE : Le très honorable ministre est tout à fait exact dans les deux déclarations de faits qu'il vient de faire. Il est bien vrai que le très-honorable ministre a doté le Manitoba de sa constitution populaire actuelle ; il est également vrai que le très honorable ministre a donné aux territoires du Nord-Ouest leur représentations dans la Chambre des Communes, et qu'il y a pris ses quatre agneaux, comme il les appelle, mais je préférerais les appeler *des moutons*, sans dire de quelle couleur ils sont.

Revenons à nos moutons. J'aimerais à mentionner la raison pour laquelle le très honorable ministre a donné des institutions populaires au Manitoba et la représentation dans cette chambre, aux territoires du Nord-ouest. Il est advenu ce qui advient généralement avant une réforme tory. Il y a eu d'abord une rébellion. Le très honorable ministre a donné à la population du Manitoba, une constitution paternelle ; il y envoya un lieutenant-gouverneur, qui ne s'y est jamais rendu ; et un conseil composé d'étrangers à qui l'accès du pays a été également interdit. La population se souleva

Sir JOHN A. MACDONALD.

contre lui ; et alors, il vint devant la chambre, et leur accorda, sans hésiter, des droits provinciaux. Et maintenant, il réclame l'honneur de leur avoir accordé ces institutions qu'ils ont acquises, à la pointe des baïonnettes.

Voilà pour le Manitoba. Passons maintenant aux territoires. D'année en année, les députés de ce côté-ci de la chambre ne cessaient de déplorer l'absence de la représentation des territoires. Nous parlions de la distance où ils se trouvaient, de leur isolement, des murmures soucieux qui venaient de là, et nous prétendions qu'il était absolument nécessaire d'établir pour eux, dans tous les cas, une soupape de sûreté et, pour nous, des sources de renseignements. C'est que, de fait, nous ignorions alors combien cette soupape de sûreté devait coûter ; mais, tout de même, nous eûmes une soupape de sûreté pour eux, et des informations pour nous. Nous avons commandé cela, nous l'avons ordonné, nous l'avons sollicité, nous l'avons proposé. C'étaient alors des sours qui occupaient ces bancs. Une autre rébellion surgit, et une année après cette seconde rébellion, le très honorable ministre accorda la représentation aux territoires du Nord-Ouest.

M. MULOCK : J'ai cru comprendre que l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy) a dit que les territoires du Nord-Ouest ont présenté des pétitions demandant des changements, dans leur mode de gouvernement. Je crois qu'il importe que le comité sache quelles sont les vues exposées au gouvernement, par les représentants des territoires du Nord-Ouest.

M. MCCARTHY : Les pièces ont été produites et sont présentement devant la chambre.

M. MILLS : Sont-elles imprimées ?

M. MCCARTHY : Elles sont imprimées dans les journaux de la chambre du Nord-Ouest.

M. BLAKE : Sont-elles imprimées dans les deux langues ?

M. MCCARTHY : Je crains que non. Le bill du ministre de l'intérieur, présenté à la dernière session, qui a été soumis à l'assemblée législative, a été critiqué par cette assemblée et on a prétendu que le paragraphe 10 du bill devrait être amendé, de manière à empêcher les experts en loi de siéger dans l'assemblée.

M. MULOCK : Comment le ministre se propose-t-il de régler cette difficulté ? Je suppose que c'est là l'expression de l'opinion publique du Nord-Ouest. Je suis content que la question soit soulevée par mon honorable ami de Simcoe-nord (M. McCarthy). Je suis heureux de le voir marcher d'un pas plus hardi dans la voie droite, car je crois qu'il n'y a encore qu'un an, il se disait un Tory parmi les Tories.

M. MCCARTHY : Je le suis encore.

M. MULOCK : Dans tous les cas, l'honorable député répudie quelques-uns des principes torys. Je crois que nous devrions nous conformer à cette expression de l'opinion publique du Nord-Ouest.

Le comité lève sa séance et rapporte progrès.

#### MESSAGE DE SON EXCELLENCE—ESTIMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

M. FOSTER présente un message de Son Excellence, le gouverneur-général.